



MAIRIE DE  
05380  
**CHÂTEAUROUX-LES-ALPES**

BP 7  
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)  
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal**  
**Du jeudi 13 octobre 2016 à 20h00 en Mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

---

**Membres présents** : Jean-Marie BARRAL, Tomas BETH, Claude BLANCHET, Julien BRENIERE, Henriette COLLET, Noredine FRIH, Véronique GENSUL, Sophie GOURCEAUX, Xavier LONG, Sonia MARMUGI, Isabelle PALMARINI, Stéphanie ROUX.

**Membres excusés** : Laurence DESLANDES procuration à Thomas BETH, Claude FABRE procuration à Stéphanie ROUX, Eric LIONS procuration à Véronique GENSUL.

**Secrétaire de séance** : Julien BRENIERE

---

**ORDRE DU JOUR :**

1. Bail commercial boulangerie
2. Voirie 2016 : montant de l'enveloppe cantonale
3. Règlement de formation
4. Questions diverses

---

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 8 septembre 2016  
adopté à 14 voix pour et 1 abstention

---

**1. Bail commercial Boulangerie**

Délibération autorisant le Maire à signer le bail commercial pour l'activité boulangerie- pâtisserie- fabrication artisanale : confiserie-chocolaterie-sandwicherie.

Monsieur le Maire informe que suite à l'acquisition d'un bâtiment situé sur la parcelle AB 106, rue des Aubergeries dont le rez-de-chaussée accueillera un commerce de proximité de type boulangerie. L'étude notariale Pace a rédigé le projet de bail commercial d'une durée de neuf ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016. Le loyer de 6 000 € par an sera dû à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 par le preneur, M Frédéric HENRY

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

## **2. Voirie 2016 : montant de l'enveloppe cantonale**

Délibération consécutive à l'attribution de la subvention annuelle concernant les travaux de voirie votée par le Conseil Départemental. Le montant de la subvention s'élève à 14 475,71 €.  
Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

## **3. Approbation du règlement de formation du personnel et des élus**

Le règlement de formation proposé a été validé par le comité technique paritaire le 9 juin 2016. La Loi impose aux collectivités territoriales d'informer les agents titulaires et non titulaires et les élus de leur droit à la formation

Le règlement de formation présente pour les agents titulaires et non titulaires : les différents dispositifs existants (DIF, formations d'intégration au poste, formations d'évolution professionnelle, préparation aux concours...), les critères pour en bénéficier, les modalités de départ en formation et de prise en charge des frais. Le droit à la formation est également ouvert aux élus et doit être en rapport avec la fonction d'élu.  
Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

## **4. Questions diverses**

### ➤ la Poste

Des réflexions sur les pistes d'évolution du service sont en cours avec les responsables de la Poste. Une prochaine réunion doit avoir lieu en novembre.

### ➤ Mandat à Avenir Haute-Durance contre RTE

Le Maire rappelle que la Commune est engagée dans les actions en justice contre le projet de rénovation aérienne des lignes électriques. En ce sens, il mandatera, dans le cadre des engagements et avec l'accord des conseillers municipaux, l'avocat pour poursuivre la procédure de référé suspension pour l'arrêt des travaux devant le Conseil d'Etat.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h30.

**Le Maire,  
J-M BARRAL**

